

STATUTS MIS À JOUR

ALEF RESTAURATION GROUPE

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 4 020 €

RCS VERSAILLES 982 021 800

Siège social : Technoparc – 22 rue Gustave Eiffel, 78300 Poissy

Mise à jour suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2025

TITRE I – FORME, DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL, OBJET, DURÉE

Article 1 – Forme

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une Société par Actions Simplifiée régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination

La société a pour dénomination : **ALEF RESTAURATION GROUPE.**

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé au Technoparc – 22 rue Gustave Eiffel, 78300 Poissy.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président, et partout ailleurs en France par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

Article 4 – Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la gestion, création et exploitation de restaurants, services de restauration rapide ou traditionnelle ;
- la prise de participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

TITRE II – CAPITAL SOCIAL – APPORTS – ACTIONS

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **4 020 euros (quatre mille vingt euros)** divisé en 4 020 actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, intégralement souscrites et libérées.

Répartition du capital :

Associé	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
M. Amir Ardavan TABATABAÏ	2 050	51 %
SAS SUN VENTURES	1 970	49 %
Total	4 020	100 %

Les actions sont nominatives et inscrites sur les registres de la société conformément aux dispositions légales.

Article 7 – Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision collective extraordinaire des associés, conformément aux dispositions légales et statutaires.

TITRE III – ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Article 8 – Président

La société est représentée et dirigée par un Président nommé par décision collective des associés. Le Président actuel est : **Monsieur Amir Ardavan TABATABAÏ**, demeurant 17 rue de la Libération, 92210 Saint-Cloud.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux associés par la loi ou les présents statuts.

Article 9 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 – Affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi. Il est attribué aux associés proportionnellement à leur participation au capital.

TITRE IV – DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS

Les décisions collectives sont prises en assemblée ou par consultation écrite, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Chaque action donne droit à une voix. Les décisions extraordinaires sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 – Dissolution

En cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et le mode de liquidation.

Article 12 – Contestations

Toutes contestations relatives aux affaires sociales seront soumises à la juridiction du Tribunal de Commerce du siège social.

Fait à Poissy, le 13 octobre 2025.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several cursive letters, possibly 'Lahlan'. The signature is written on a white background.

CERTIFICATION

Je soussigné, **Monsieur Amir Ardavan TABATABAI**, Président de la société **ALEF RESTAURATION GROUPE**, certifie que les présents statuts mis à jour sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2025.

Fait à Poissy, le 13 octobre 2025.

Le Président

Monsieur Amir Ardavan TABATABAI